



**DEPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE**

COMMUNE DE BOMBON
48 RUE GRANDE
77720 BOMBON

Tél. : 01.64.38.72.98

Fax : 01.64.38.67.16

mairie.bombon@wanadoo.fr

cr30septembre2021CM

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Le trente septembre deux mille vingt-et-un à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame SALAZAR Joëlle, Maire de la commune de BOMBON.

Etaient Présents : Mme SALAZAR, la Maire, M. LEDROIT, MM. LE SCANFF, M. DEIBER, Adjoints, Mmes TILLIETTE, LOCQUENEUX, DELENIN, M. AUDOIN, M. LAPLANCHE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : MM. GAUTHIER, VIDAL, Mme GALINOU, M. GALINOU et M. BARJONNET.

Pouvoirs donnés : M. GAUTHIER à M. LEDROIT, M. VIDAL à M. LE SCANFF, Mme GALINOU, M. GALINOU à Mme SALAZAR, M. BARJONNET à M. DEIBER.

Madame la Maire fait part à l'assemblée que selon l'article L2131-11 du CGCT, sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil municipal intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires.

De ce fait, le pouvoir donné à Monsieur DEIBER ne pourra pas se faire valoir pour le point n°01.

Assistait à la séance : Madame BUISSON, secrétaire de Mairie.

Monsieur LEDROIT a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 06 septembre 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés et signé par les membres présents.

I) DELIBERATIONS

1°) TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES - LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION :

Madame la Maire fait part à l'assemblée qu'elle a participé au conseil communautaire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) le 27 septembre 2021. Il s'agissait de délibérer sur la suppression totale de l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les nouvelles constructions. Cette suppression a été votée à la majorité.

*Monsieur DEIBER expose à l'assemblée qu'il est gêné par cette délibération car les propriétaires subissent déjà la baisse du pouvoir d'achat et prendre cette décision remet en cause leur projet. De ce fait, il précise qu'il votera contre cette délibération afin de soutenir les personnes ayant engagé des constructions.

*Monsieur LE SCANFF demande si la taxe d'aménagement restera due malgré cette limitation d'exonération. Il ajoute qu'il a lu que les propriétaires construisant un logement à haut niveau de performance énergétique globale, à savoir label BBC 2005, peuvent sous certaines conditions, bénéficier d'une exonération temporaire de la taxe foncière de cinq ans au moins.

*Monsieur LEDROIT répond que cette délibération n'aura pas de conséquence sur la taxe d'aménagement. Il rappelle que la taxe d'aménagement s'applique à toutes les opérations qui sollicitent une autorisation d'urbanisme

C'est un taux unique et non pas par secteur pour l'ensemble du territoire communal, délibération adoptée par l'ancien Conseil Municipal.

Madame la Maire reconnaît que la décision est très délicate mais rappelle que les dotations ont baissé et certaines ne sont plus compensées.

Madame la Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Vu l'article 1383 du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue (12 voix pour dont 4 pouvoirs (M. GAUTHIER, M. VIDAL, Mme GALINOU, M. GALINOU) et 1 voix contre (M. DEIBER),

* Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

*Charge Madame la Maire de notifier cette décision aux services Préfectoraux

I INFORMATIONS DIVERSES :

1°) Commerces de BOMBON :

Boulangerie Au BOM BON PAIN Inauguration :

- Madame la Maire fait part à l'assemblée que l'inauguration de la boulangerie aura lieu le samedi 16 octobre 2021 à 11 heures. Elle précise que plusieurs personnalités et personnes ont été invitées. Elle convie les habitants du village et tous les membres du Conseil Municipal à cet événement.

Le Picardy « épicerie »:

* Monsieur DEIBER indique que le futur acquéreur du Picardy a obtenu son prêt pour l'achat des murs de l'établissement « le Picardy ». Par contre, il n'a pas eu de réponse positive pour la partie commerce. Avec Madame la Maire ils ont évoqué l'idée de créer un financement participatif ou « crowdfunding » afin de récolter des fonds auprès du grand public au moyen d'une plateforme de financement : l'objectif étant de mobiliser des fonds pour que le futur acquéreur puisse mettre aux normes les locaux commerciaux. Le coût de cette mise aux normes est de l'ordre de 30 000 ou 40 000 €.

2°) Maisons médicales :

- Madame la Maire fait part à l'assemblée que lors du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC), elle a pris connaissance de la convention de partenariat pour deux projets de Maisons Médicales. L'une sera située sur la commune de Soignolles-en-Brie et l'autre sur la commune de Champeaux.

Les communes et la CCBRC ont décidé de faire appel à un investisseur immobilier situé en Ile-de-France pour la réalisation et la gestion des deux maisons médicales. C'est la Société d'économie Mixte IDF Investissements et Territoires (SEM IDF-INVEST) qui sera le maître d'ouvrage du projet et fera l'acquisition des parties de terrains nécessaires à leurs constructions. Egalement partie prenante de cette convention, l'UPRS (Union Régionale

des Professions de Santé), accompagnera les projets de maisons médicales de la conception à la réalisation, jusqu'à leur ouverture.

Contrairement au premier projet déjà présenté dans un précédent conseil, les communes et plus précisément BOMBON n'auront rien à payer.

3°) Contrat de Relance et de transition Ecologique (CRTE) :

- Madame la Maire fait part à l'assemblée que la CCBRC a délibéré le 28 juin dernier sur le protocole d'engagement avec l'Etat relatif au CRTE.

L'Etat souhaite signer au plus vite le CRTE au cours du mois d'octobre.

Madame la Maire indique que des fiches action avec des thématiques sont à compléter afin de les inscrire dans le projet de territoire.

4°) Déploiement de la fibre optique :

Monsieur DEIBER donne l'état d'avancement du projet de déploiement de la fibre optique obtenu par la société Sogétel :

- Passage des câbles contenant la fibre optique : En cours (sur Bombon et Bréau)
- Installation et raccordement des boîtiers le long du réseau :
- Installation de l'armoire technique : En cours (massif béton réalisé)

Le début de la commercialisation est prévue fin du premier semestre 2022.

5°) Trophée zéro Phyt'eau :

- Madame la Maire indique que le 29 septembre 2021, elle a participé avec les agents du service technique à la remise des trophées organisée par le Conseil Départemental, qui s'est tenue au Château de Blandy-Les-Tours. La commune a obtenu le diplôme zéro Phyt'Eau.

Elle encourage tous les habitants à ne plus utiliser de produits

- Madame la Maire signale que la société Marjolaine va prochainement intervenir pour remettre en état la pelouse sur la place de l'Eglise.

6°) Commission action sociale au sein de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Madame TILLIETTE indique que la commission action sociale de la CCBRC s'est réunie récemment. Elle communique à l'assemblée les différents services proposés aux habitants du territoire communautaire :

Téléphone : 01 60 66 67 10

- Le service d'aide à domicile :

Des places s'étant libérées, il est actuellement possible de faire une demande ; sinon il existe une liste d'attente.

Madame Isabelle Lebon est responsable de ce secteur, sous la responsabilité de Christelle Martin, Chef du service des affaires sociales.

- Le portage de repas :

Suite à un appel d'offres, Affinity traiteur a été sélectionné par la CCBRC. Les bénéficiaires sont satisfaits de ce changement : plus de choix, meilleur, pas d'erreur ou de manque dans la livraison. Prix du repas : 7 €

A CONNAITRE EGALEMENT

1/ **Le Dispositif France Services** mis en place au Châtelet-en-Brie, et ouvert à tous les administrés des communes de la CCBRC ;

Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique, les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique.

L'objectif est de proposer une offre élargie de service au public, au plus près des territoires, en particulier dans les zones rurales. Le guichet unique est situé au 16 rue du Château des dames, 77820 Le Châtelet-en-Brie

Il est vivement conseillé de prendre rendez-vous au : 09 53 95 23 98

Horaires d'ouverture : Lundi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h Mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h Mercredi et jeudi de 8h30 à 12h30 Vendredi de 14h à 17h

2/ Le PAT ou Pôle autonomie territorial de Melun s'adresse aux personnes âgées et/ou handicapées (et à leurs familles) de 68 communes dont Bombon.

Les Points Autonomie Territoriaux ont pour missions :

* Informer et orienter : accueillir de façon personnalisée, orienter vers les services et professionnels du territoire si nécessaire, conseiller pour l'entrée en maison de retraite, en résidence autonomie, expliquer les notifications de décisions du Département, de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

* Évaluer et coordonner : évaluer les besoins à domicile, élaborer des plans d'aide à domicile, coordonner l'action des différents acteurs de l'aide à domicile.

* Suivre et accompagner : aider à l'expression du projet de vie (dossier de la MDPH), constituer des dossiers (demandes d'Allocation personnalisée d'autonomie, d'aide sociale, de participation aux frais de téléassistance, de réversion, etc.), accompagner les démarches administratives, suivre les plans d'aide à domicile.

* Animer et développer la prévention : soutenir les proches aidants (psychologue, groupe de parole, etc.), proposer des actions de prévention (ateliers mémoire, équilibre, etc.), organiser des conférences d'information et de sensibilisation, favoriser les liens sociaux

Personnels : 1 chargée d'accueil, 3 travailleurs sociaux

Adresse : 24, rue du Colonel Picot, Melun

Prendre contact par téléphone : 01 64 52 24 48 ou par mail : accueil@pat-melun.fr

7°) Syndicat Mixte Intercommunal à Vocation Multiple – Piscine de Grandpuits :

* Madame LOCQUENEUX fait part à l'assemblée qu'elle a participé à une réunion au sein du SMIVOM dernièrement et que des flyers sont en cours de finalisation pour présenter les diverses activités proposées par ce syndicat, l'information sera relayée sur le panneau lumineux.

8°) Syndicat Intercommunal à vocation Unique de Valorisation du Site classé du val d'Ancoeur:

* Monsieur AUDOIN signale qu'il a participé le 14 septembre dernier à une réunion syndicale afin de procéder à l'élection du nouveau bureau de ce syndicat. Il ajoute qu'une autre réunion devra avoir lieu afin de mettre au point les modalités de dissolution et de répartir l'actif et le passif entre les communes membres.

Les communes membres sont les suivantes : Bombon, Bréau, Champeaux, La Chapelle Gauthier, Maincy et Saint-Méry.

9°) Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) :

* Monsieur Le SCANFF indique à l'assemblée que le SDESM a fait parvenir un courrier sur la modernisation de l'éclairage public.

D'après l'arrêté ministériel « nuisances lumineuses » du 27 décembre 2018, les luminaires dont plus de 50% du flux lumineux sont dirigés vers le ciel devront être remplacés avant le 1er janvier 2025. Or, certains luminaires de la Commune s'avèrent vétustes et énergivores et seront non conformes après le 1er janvier 2025.

Pour répondre à cette exigence réglementaire et à cet enjeu environnemental, le SDESM propose un programme pluriannuel (2022 à 2024) de modernisation des installations d'éclairage extérieur par des luminaires performants, sobres et durables.

10°) Syndicat Mixte des 4 Vallées de la Brie Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SM4VB) :

*Madame TILLIETTE indique que le Syndicat vient de recruter un adjoint technique. Cet agent va passer procéder au nettoyage des rûs. Toutes les communes seront averties au préalable de son passage.

11°) Ferme de Neuvy :

- Madame la Maire indique qu'elle a reçu le 24 septembre dernier, Monsieur PAINCHAULT gérant société et investisseur, en présence de Messieurs LEDROIT et LE SCANFF, adjoints. Monsieur PAINCHAULT leur a présenté un projet sommaire de l'aménagement de la ferme de Neuvy. Madame la Maire distribue à chaque élu un plan retraçant les grandes lignes.

Il sera nécessaire de réfléchir de façon approfondie à la faisabilité de ce qui a été proposé et l'aide de l'architecte des bâtiments de France sera la bienvenue.

Elle ajoute que des élèves de l'Ecole d'Architecture de Belleville sont venus travailler sur le projet de la ferme de Neuvy. Ils étaient 18 au total et fortement intéressés par le sujet proposé, ils sont restés deux jours à Bombon.

Nous attendons avec impatience le retour de leur travail.

12°) Révision du Plan Local d'Urbanisme :

*Monsieur LEDROIT fait part à l'assemblée qu'il a contacté le cabinet GREUZAT afin de savoir si le déclassement de la ferme de Neuvy relevait d'une modification ou révision du Plan Local d'Urbanisme. Le cabinet GREUZAT lui a indiqué qu'il s'agira d'une révision simplifiée soit 10 à 12 mois. Une réunion de la commission d'urbanisme sera à prévoir afin de réfléchir sur les futurs projets.

*Madame LOCQUENEUX indique que trois personnes lui ont demandé si les toits terrasses étaient autorisés par le PLU.

*Monsieur LEDROIT répond affirmativement.

13°) Boite à livres :

Sur une idée de Monsieur AUDOIN, des boîtes à livres seront installées dans le village.

* Monsieur LEDROIT indique qu'il faudra en informer l'association qui gère la bibliothèque municipale pour ne pas leur faire concurrence.

III QUESTION DIVERSE:

1°) Local pour les agents du service technique:

* Monsieur AUDOIN interroge Madame la Maire afin de savoir où en est l'avancée du projet du local pour les agents du service technique.

- Madame la Maire répond que la société « Vincent terrassement » va procéder au déblaiement du terrain dans la seconde quinzaine d'octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

La Maire

J. SALAZAR

Le secrétaire de séance,

M. LEDROIT



Mme SALAZAR	M. LEDROIT	M. LE SCANFF	M. GAUTHIER Pouvoir donné à M. LEDROIT	M. DEIBER
M. VIDAL Pouvoir donné à M. LE SCANFF	Mme TILLETTE	Mme LOCQUENEUX	Mme DELENIN	M. GALINOU Pouvoir donné à Mme SALAZAR
M. AUDOIN	Mme GALINOU Pouvoir donné à Mme SALAZAR	M. LAPLANCHE	M. BARJONNET Absent excusé	